

## **LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE EN WALLONIE VUE SOUS L'ANGLE DES DIFFÉRENTES ACTIONS MENÉES**

**Gianni Infanti**

---

**Au cours de ces dernières années, la politique scientifique en Wallonie a été modifiée en profondeur. Suite aux Plans Marshall 1 et 2, des moyens additionnels ont été consentis en faveur de la recherche. A travers ceux-ci mais aussi la note cadre « Vers une politique intégrée de la recherche » et le programme-cadre *Creative Wallonia*, ce sont plus que des moyens mais bien de réelles orientations stratégiques qui ont été définies afin de permettre de considérer la problématique de la recherche dans son intégralité.**

**Cette note se propose de détailler, de manière non-exhaustive, différentes actions menées en matière de recherche et développement (R&D) et d'innovation en Wallonie.**

Ces actions peuvent être réparties en 9 axes :

1. Le développement des ressources humaines et des moyens y associés
2. L'élévation du niveau d'excellence des équipes de recherche, en lien avec les besoins du tissu productif wallon
3. Le soutien à la recherche & développement (R&D) dans les entreprises, en particulier dans les PME
4. La promotion des partenariats en recherche
5. L'insertion des équipes de recherche dans les réseaux internationaux
6. La valorisation des résultats de la R&D
7. La promotion de l'innovation technologique
8. Le soutien aux pratiques innovantes et la promotion de l'innovation non technologique
9. Le financement de projets innovants

### **1. Le développement des ressources humaines et des moyens y associés**

La Wallonie inclut désormais dans ses conventions, pour les bénéficiaires de financement, l'obligation de se conformer aux recommandations de la Charte européenne du chercheur.

Cette charte est un ensemble de principes généraux et de conditions de base qui spécifie les rôles, les responsabilités et les prérogatives des chercheurs et des employeurs.

Ses objectifs sont les suivants :

1. s'assurer que la relation entre chercheurs et employeurs favorise la réussite sur le plan de la production, du transfert, du partage et de la diffusion de connaissance ;
2. promouvoir le développement de la carrière des chercheurs.

A travers sa contribution dans la mise en œuvre du partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses, la Wallonie a porté une attention particulière à l'application de la charte européenne du chercheur.

On retiendra aussi le financement du projet « doctorat.be » qui vise à développer des instruments destinés à faciliter l'emploi des docteurs.

## **2. L'élévation du niveau d'excellence des équipes de recherche, en lien avec les besoins du tissu productif wallon**

Beaucoup d'actions ont été menées dans cet axe mais nous limiterons notre description à trois d'entre elles :

1. les programmes d'excellence
2. les programmes FIRST
3. les programmes mobilisateurs

### **Les programmes d'excellence**

Les programmes d'excellence universitaire ont pour objectif de concentrer des moyens importants au sein de laboratoires universitaires reconnus pour leur excellence scientifique mais également sur leur capacité à valoriser les résultats de leurs recherches. La Wallonie finance pour moitié (l'autre moitié venant de programmes européens ou sur financement propre des universités) ces programmes qui ont une durée de 5 ans. Au cours de ces dernières années, la Wallonie a financé huit programmes d'excellence.

### **Les programmes FIRST**

Les programmes FIRST consistent en la prise en charge par la Wallonie de la rémunération d'un jeune chercheur au sein d'un laboratoire lié à une université (ou à une haute école), d'un centre de recherche agréé ou d'une entreprise. Ces programmes ont pour objectif de stimuler les échanges entre le monde scientifique et le monde industriel. Depuis 2005, les crédits alloués pour ces programmes varient entre 9 et 18 millions d'euros par an.

### **Les programmes mobilisateurs**

Les programmes mobilisateurs ont pour objectif de renforcer le potentiel scientifique des universités, des hautes écoles, des centres de recherche. Ces programmes doivent être de nature interdisciplinaire et impliquer au minimum une collaboration entre deux universités, hautes écoles, centres de recherche. Une implication des entreprises (sous forme de parrainage) est également nécessaire. Ces programmes sont généralement thématiques et consistent très souvent en une recherche très en amont (recherche fondamentale).

## **3. Le soutien à la recherche & développement dans les entreprises, en particulier dans les PME**

La Wallonie a créé différents dispositifs afin de stimuler la R&D dans les entreprises, nous en développerons deux ici :

- le programme CWALITY
- les chèques technologiques

### **Le programme CWALITY**

Ce programme s'adresse aux PME afin de soutenir le développement et la validation de produits destinés à être valorisés industriellement à court terme. Pour cela, les PME doivent obligatoirement se faire accompagner d'organisme de recherche. Une enveloppe annuelle moyenne de 10 millions d'euros est consacrée chaque année à ce programme.

### **Les chèques technologiques**

Les chèques technologiques permettent aux PME de bénéficier facilement et rapidement de prestations fournies par un centre de recherche agréé. D'une valeur nominale de 500€, la PME en bénéficiant ne paye que 25% de sa valeur (le reste étant pris en charge par la Wallonie). Ce chèque permet l'accès à une large gamme de prestations technologiques.

## **4. La promotion des partenariats en recherche**

Il existe différents programmes visant à favoriser les partenariats en recherche. Le plus connu d'entre eux (et celui disposant des moyens les plus importants) reste sans conteste le financement des projets de R&D dans le cadre des pôles de compétitivité.

Selon la définition donnée par le Plan Marshall, un pôle de compétitivité est « la combinaison d'entreprises, d'organismes de formation et d'unités de recherche publiques et privées engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et doit rechercher une masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale. »

Les projets de recherche des pôles de compétitivité, pour être éligibles, doivent obligatoirement associer au moins deux entreprises (dont une de moins de 250 personnes) et deux institutions scientifiques. Les projets de recherche industrielle bénéficient de subventions.

Les huit premiers appels à projets ont débouché sur la labellisation de plus de 150 projets de R&D. A cet effet, ce sont quelques 375 millions d'euros qui ont été engagé par le Gouvernement wallon.

## **5. L'insertion des équipes de recherche dans les réseaux internationaux**

La recherche wallonne, notamment la recherche fondamentale, bénéficie d'un rayonnement international qu'attestent les coopérations développées avec des équipes étrangères. Pour maintenir cette force, la Wallonie finance ou apporte un soutien logistique à des projets s'inscrivant dans des programmes internationaux de R&D (programmes ERA-NET EUROSTARS...)

## **6. La valorisation des résultats de la R&D**

La R&D n'a d'impact sur le progrès économique et social d'une Région que si ces résultats sont valorisés à travers la création d'emplois et d'activité. Sachant qu'il s'agit d'une faiblesse de notre système d'innovation, de nombreuses initiatives ont été mises en place afin de favoriser le transfert de technologies, afin de promouvoir la création d'entreprises, de renforcer les compétences en matière de gestion...

Il convient ici de retenir les initiatives suivantes :

- Le financement des cellules de valorisation au sein des interfaces universitaires
- Les extracteurs chargés d'identifier les projets prometteurs et de les encadrer
- Les fonds de maturation
- Le soutien au dépôt et à l'extension de brevets
- L'aide au management
- Les incubateurs thématiques.

## **7. La promotion de l'innovation technologique**

La Wallonie a développé de nombreux mécanismes afin de stimuler l'innovation technologique. Notamment en favorisant la mise à disposition des compétences techniques logées dans les centres de recherche agréés et les hautes écoles (guidance technologique<sup>1</sup>, chèques technologiques), et en soutenant les étapes de la mise au point de produits précédant la commercialisation (aide prototyping).

## **8. Le soutien aux pratiques innovantes et la promotion de l'innovation non technologique**

Il existe beaucoup de mesures, principalement dans le programme *Creative Wallonia*, visant à soutenir l'innovation (au sens large). A coté de ce programme, il existe deux actions qui concourent au même objectif, à savoir :

- Les bourses d'innovation
- La prime Premio

Les bourses d'innovation s'élèvent à maximum 12.500€ et ont pour but d'encourager les entreprises à intégrer une attitude innovante en s'appuyant sur la différenciation. Cette bourse permet notamment de couvrir les coûts liés au prototypage.

La prime Premio quant à elle est axée sur l'éco-management et vise à encourager les PME à avoir recours à des consultants spécialisés en cette matière.

## **9. Le financement de projets innovants**

Afin de permettre aux entreprises wallonnes fortement innovantes de pouvoir bénéficier d'un capital risque, la Wallonie s'est dotée de trois instruments :

- Les fonds d'amorçage logés au sein des Investis
- Novalia (filiale de la Sowalfin<sup>2</sup>)

---

<sup>1</sup> Réalisation de prestations d'audit technologique de problèmes liés à des procédés ou à des produits

<sup>2</sup> Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises

- La Sofipôle (filiale de la SRIW<sup>3</sup>)

Les fonds d'amorçage sont destinés à soutenir le lancement d'entreprises spin-off. Dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon, un montant de 70 millions avait été dégagé à cet effet.

Novallia se charge de promouvoir le financement de projets innovants dans les PME sous forme de prêts subordonnés à taux fixe d'une durée de maximum 12 ans.

Enfin, la Sofipôle, créée dans le cadre du plan Marshall s'occupe du financement d'investissements en infrastructure et équipements destinés à des projets de pôles de compétitivité.

### **Réflexions...**

A la lecture de cette note on constate que la Wallonie dispose de nombreuses mesures en faveur de la recherche & développement. Néanmoins, certaines analyses de la politique scientifique montrent que les forces du système wallon ont tendance à s'essouffler tandis que certaines faiblesses se dégradent.

Se pose dès lors la question de savoir si certaines mesures ne sont pas des effets d'aubaine et s'il ne conviendrait pas de rationaliser le système de R&D. Pour répondre à cette question, il faudrait pouvoir évaluer l'effet de ces dernières (évaluations ex-post), ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

La question reste donc, pour le moment, ouverte...



---

<sup>3</sup> Société régionale d'investissement de Wallonie